



Préavis municipal N° 05/2024 : Modification des statuts de l'Association régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Julien Crisinel, Elke Hofstätter Pasche et Olivier Junod, s'est réunie le jeudi 19 septembre 2024 en présence de Cécile Crisinel Favre, syndique.

La commission a étudié le préavis et a pu poser toutes les questions à la syndique.

La commission relève les éléments suivants :

- La suppression des mentions des AAS car elles ne sont pas siège de l'association afin de permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation.
- La modification du CI afin d'avoir également une représentation des conseils communaux ou généraux afin d'améliorer l'équilibre démocratique.
- La modification de la composition du CODIR en lien avec la suppression des mentions des AAS.
- La modification de la composition de la commission de gestion et des finances afin de garantir que le quorum soit atteint.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'adopter la modification des statuts de l'association régionale d'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Thierrens, le 19 septembre 2024

Olivier Junod

Elke Hofstätter Pasche

Julien Crisinel (rapporteur)

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.